PARLEMENT FEDERAL DE BELGIQUE

Conférence des Présidents des Parlements de l'Union européenne
Bruxelles, 4 – 5 avril 2011

Suivi parlementaire
de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)
et de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC)

Proposition de la Présidence

Commentaires du Sénat italien

Les commentaires du Sénat de la République se réfèrent à la proposition de compromis envoyée par la Présidence belge le 25 mars 2011

1. Sur le point 1 l'on partage l'institution d'une Conférence interparlementaire composée de délégations des parlements nationaux des États membres de l'Union européenne et du Parlement européen. L'on estime, en outre, qu'il est opportun de préciser que la Conférence remplacera les réunions des Commissions Affaires étrangères (COFAC) et Défense (CODAC) organisées durant le Semestre de Présidence.
2. Sur le point 2 l'on estime nécessaire de prévoir une délégation nationale de 6 membres, afin d'assurer aux forces politiques de la majorité et de l'opposition une représentativité adéquate.
3. Sur le point 3, en partageant l'évaluation de la Présidence belge de garantir le bon fonctionnement et de rendre le forum autant que possible souple, l'on considère que le nombre des parlementaires européens est surestimé. L'on pourrait prévoir un nombre correspondant à 1/6 des membres des parlements nationaux.
4. L'on partage les points 4, 5, 6, 7 et 10.

5. Sur le point 8 l'on estime plus opportun de prévoir l'adoption, par consensus, de conclusions et d'apports.
6. Sur le point 9 l'on estime utile de prévoir un Secrétariat stable, composé des représentants des pays de la Troïka et du Parlement européen.